

REF KITECHAF1B__

ECHAFAUDAGE 1B



ECHAFAUDAGE 1B

Kit essentiel retenue sur échafaudage

Kit prêt à l'emploi pour le montage et démontage d'échafaudages à très faible hauteur, limitant au maximum le tirant d'air. La longe de progression doit toujours être connectée le plus haut possible par rapport à l'utilisateur. Harnais antichute complet et robuste. Pour utilisations fréquentes. Norme : EN 363.

Composition :

1 harnais de sécurité 2 points.

Harnais antichute pratique avec points d'accrochage dorsal et sternal en Dé métallique. Réglage indépendant des bretelles et des cuissardes grâce aux boucles autobloquantes. Sous-fessière et sous-dorsale de maintien. Fermeture assurée par sangle sternale réglable. Testé et approuvé 140 kg, antistatique (ATEX). Durée de vie de 10 ans suivant VGP. EN 361. REF HP11__ (HS Code 63072000).

1 longe Y d'assujettissement et de progression en corde.

Pour la retenue et/ou la limitation de déplacement. Longe en drisse polyamide, diamètre 10,5 mm, avec boucle cosée à chaque extrémité. Prémontée avec 1 connecteur HPAZ011 et 2 connecteurs HPAZ023. Longueur : 1,30 m. Antistatique (ATEX). Durée de vie de 10 ans suivant VGP. Poids : 1400 g. EN 354. REF HPLB102E (HS Code 56075019).

1 Sac de transport EPI 10 litres.

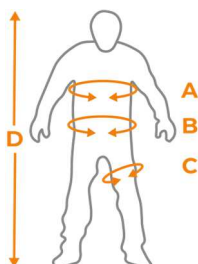
Sac à dos jaune et noir en polyester 210D. Cordon de serrage et de portage. Coins renforcés pour éviter l'usure. Pour le portage, le stockage et la protection des équipements. Dimensions : 340 x 440 mm. Charge maximale 20 kg. Poids : 60 g. REF HPAX09 (HS Code 42029291).



REF KITECHAF1B__

ECHAFAUDAGE 1B

Correspondance des tailles :



Référence	KITECHAF1BMXL	KITECHAF1BXXL
Taille	M-XL	XXL
Tour de poitrine (A)	85 cm - 100 cm	100 cm - 130 cm
Tour de taille (B)	85 cm - 120 cm	90 cm - 140 cm
Tour de cuisse (C)	50 cm - 75 cm	60 cm - 85 cm
Stature (D)	164 cm - 180 cm	180 cm - 195 cm

Durée de vie :



Les EPI contre les chutes de hauteur HarnaisPro sont conçus pour de longues années de fonctionnement dans des conditions normales d'utilisation et de conservation. La durée de vie dépend de l'utilisation qui en est faite et de l'environnement de travail dans lequel le matériel évolue. Les EPI textile ont une durée de vie potentielle de 10 ans. Les EPI métallique ont une durée de vie illimitée. Un contrôle annuel est obligatoire au moins une fois tous les 12 mois par le fabricant ou par une personne compétente et habilitée pour valider le bon fonctionnement des EPI.

Protection contre l'électricité statique en atmosphères explosives gazeuses et poussiéreuses :



Łukasiewicz

Institute of Industrial Organic Chemistry

Tukasiewicz Research Network - Institut de chimie organique industrielle.
6 Annopol St., 03-236 Varsovie, Pologne. N° TVA : PL5250008577



Evaluation des propriétés concernant la protection contre l'électricité statique sur la base des résultats des tests de contrôle effectués, il est précisé que :

Les équipements antistatique (ATEX) répondent aux exigences de protection contre l'électricité statique selon PN-E-05201:1992 p. 2.1 (3) et PN-E-05204:1994 p. 3.2.2.1 c) et 3.2.2.3 b), en ce qui concerne les zones à risque d'explosion (zones) 1, 2, 20, 21 et 22, classé selon l'arrêté du ministre de l'économie du 8 juillet 2010 sur les exigences minimales en matière de sécurité et de santé au travail des personnes travaillant dans des environnements à risque d'explosion (Journal officiel n°138. Article 931) et selon PN-EN 60079-10-1:2016, PN-EN 60079-10-2:2015, en présence de fluides inflammables d'ignition minimale énergie de MIE > 0,1 mJ.

En particulier, ce produit peut être utilisé en toute sécurité en présence de méthane et de poussières de charbon, en particulier dans les conditions climatiques prédominantes des mines souterraines (sites de fouilles minières classés comme niveau de risque d'explosion a, b et c ainsi qu'au risque d'explosion de poussière de charbon classe « A » et « B »).

La base de ce jugement est l'impossibilité d'une électrification dangereuse de la surface du produit donné dans les conditions de son utilisation conformément aux principes de protection contre l'électricité statique selon PN-E-05204 : 1994 p. 3.3.2 c), f) - j).